



N° 710
5-03-2004

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

GRÈVE LE 12 MARS : **Construire la riposte unitaire**



- **Recrutements**
- **Salaires**
- **Protection sociale**
- **D.H.G.**

Mener l'action dès maintenant !

14 mars :
Rencontres nationales
FSU
pour l'école

14 mars : La FSU met l'éducation au centre

Suite aux débats menés dans les établissements, préfectures et sous préfectures, la commission Thélot travaille pour élaborer des propositions pour une nouvelle loi d'orientation.

Les décisions déjà prises sur le budget, leurs retombées concrètes sur la préparation de la rentrée 2004 et sur les recrutements laissent mal augurer de ce que pourrait être celle-ci, dans ce cadre.

Aussi est-il indispensable de poursuivre la mise en avant de ce que nous, nous considérons comme fondamental pour l'avenir du service public d'éducation, pour que celui-ci puisse jouer tout son rôle pour répondre aux énormes besoins de formation et de qualification des jeunes.

Aussi la FSU a-t-elle décidé de lancer une initiative nationale, sous forme d'une journée de réflexion le 14 mars à la mutualité à Paris, de 10h à 16h30. Le matin : forum débat avec des témoignages de personnels.

L'après midi : interventions de chercheurs sur les grands enjeux pour l'éducation et débat avec présentation des propositions FSU.

Nous appelons tous les enseignants d'EPS intéressés à contacter le SNEP pour organiser une forte participation de notre discipline à cette journée.

Serge CHABROL

LA PRÉCARITÉ COMME MODE DE GESTION

Des centaines de contractuels sont actuellement au chômage ou contraints d'accepter des vacances du fait de suppressions successives des crédits permettant de les rémunérer. Ils voient ainsi hypothéqués gravement leurs droits sociaux et leurs chances d'accumuler l'ancienneté requise notamment pour le concours réservé dont c'est l'avant dernière session. La baisse du nombre de titularisations possibles offertes par les voies ouvertes par le plan Sapin (concours réservés et examens professionnels) va également maintenir dans le système un nombre important de MA qui n'auront pu être titularisés à l'issue du plan.

De plus, la politique engagée sur les remplacements ainsi que l'insuffisance des recrutements 2004 vont entraîner une recrudescence de l'embauche de non titulaires et imposeront à des jeunes qualifiés une entrée hypothétique dans le métier par des fonctions de vacataires.

En choisissant de ne pas offrir d'emplois stables à des milliers d'étudiants alors que la réussite de tous les jeunes exigerait de recruter davantage d'enseignants titulaires le gouvernement fait le choix d'une régression sans précédent du système éducatif tout en imposant aux jeunes la précarité et le chômage.

LES ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ONT EU LIEU !

Plusieurs centaines d'universitaires, de chercheurs, d'étudiants, de formateurs, d'ingénieurs, de personnels administratifs et ouvriers se sont retrouvés à la Sorbonne pendant deux jours pour dire qu'une autre politique de l'enseignement supérieur et de la recherche est possible et nécessaire. Simultanément, ils ont dénoncé les choix gouvernementaux actuels et mis en garde sur la "casse" peut être irréversible qui s'annonce.

Le mouvement "Sauvons la recherche" est venu dire à quel point "l'irréparable" était à l'œuvre aujourd'hui dans le domaine de la recherche publique.

L'unanimité s'est faite autour de l'idée que le statu-quo n'était pas acceptable et que la réforme de l'université s'imposait. Ce sont les contenus de l'actuelle réforme, ses incohérences, son absence totale de transparence et de démocratie, ses conséquences désastreuses sur certains cursus (STAPS en particulier) et la formation des enseignants qui sont dénoncés.

C'est l'annonce de l'accentuation de l'autonomie universitaire, de la mise en concurrence des établissements, de la disparition des maquettes nationales, c'est la conception des "grands domaines" censés piloter les nouveaux seconds cycles et la recherche qui sont inacceptables.

Pour l'instant, le ministère poursuit sans état d'âme sa politique. Rencontré par le SNEP sur cette question, le Cabinet a confirmé qu'à ses yeux les STAPS avaient tout à gagner dans cette réforme ! Cynisme, indifférence ou mépris ?... Les trois peut-être. Nous ne pouvons laisser faire !

Alain BECKER



Danse avec les autres !

Comment élargir cet enseignement qui relève de l'Éducation Physique et de l'Éducation Artistique. Des débats de fond, des propositions.

Pour qu'enfin, savoir nager soient possibles !



Les piscines pour l'éducation physique et sportive

Commande A renvoyer au SNEP - 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

Renseignements : Tél. : 01 44 62 82 25 - Fax : 01 44 62 88 35 - Internet : tresorerie@snepfusu.net

DOCUMENTATION DOM

La Documentation DOM " édition 2004 " est désormais disponible. Complément au mémento du Professeur d'EPS " SNEP-ATOOUT ", cette documentation tente d'apporter une réponse aux questions spécifiques les plus fréquentes que nous posent les collègues candidats potentiels à une mutation et/ou mutés dans une académie d'Outre-Mer.

Pour la recevoir, il suffit de la commander au SNEP - secteur DOM - 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS, en joignant 2 timbres à 0,50 euros.

Recrutements 2004 en EPS

Agrégation externe 32 -8(-12,8%)
CAPEPS externe 780 -550 (-41,4%)
Concours 3ème voie 23 -42 (- %)
Agrégation interne 113 =
CAPEPS interne 120 =
CAPEPS réservé 40 -55 (-55,9%)

En ce qui concerne les examens professionnels, une baisse de 62,9% toutes disciplines confondues est programmée.

Vos vœux et barèmes à l'inter sur www.snepfusu.net !

Vous pouvez désormais à partir du site du SNEP (rubrique Espace syndiqués) consulter la liste de vos vœux et les barèmes retenus par le ministère pour le mouvement inter académique 2004.

LE SNEP RASSEMBLE 250 COLLÈGUES LE 5 FÉVRIER À LYON EN STAGE SYNDICAL SUR LES QUESTIONS DE FORMATION CONTINUE

Une réduction (3 jours au lieu de 5), à partir de novembre 2003 de la durée de nos stages de F.C. a déclenché la décision d'organiser cette journée. Il y a longtemps que nous ne nous étions pas retrouvés aussi nombreux autour d'une question professionnelle. La journée a été trop courte par rapport aux difficultés rencontrées cette année et aux enjeux pour pouvoir tout expliquer, tout se dire.



Mais ce fut une journée, au cours de laquelle nous avons senti combien la sensibilité est forte sur la Formation Continue, constitutive de notre identité professionnelle, un peu comme l'Association Sportive. La FC, ça compte et ça doit continuer à compter pour les "profs de gym" de l'Académie.

Les collègues présents se sont rassemblés en fin de journée devant le Rectorat, où une délégation a été reçue en audience, (alors que le Recteur avait refusé de nous recevoir en décembre).

Très brièvement, suite à l'audience, notre réseau de formation et l'originalité de son fonctionnement ne sont plus (pour l'instant) "discutés". Tout collègue de l'académie aura l'an prochain la possibilité de suivre 5 jours de formation (même s'il faudra rester vigilant). Les stages restants de l'année en cours sont rétablis dans leur durée initialement prévue.

François MONTEIL, S3 Lyon

Edito

Pour construire le printemps 2004 Grève le 12 mars

Les luttes que mènent différentes catégories de salariés, mais aussi les chômeurs et les étudiants, montrent bien que le chemin pris par ce gouvernement dégrade leurs conditions de vie et/ou de travail. Finalement c'est bien à un nouvel Etat, plus redistributeur, plus égalitaire et qui garantisse les droits, qu'ils appellent. Dans notre secteur, qui concerne la formation du citoyen et du travailleur, c'est bien de décisions fortes et d'engagements ambitieux qu'il est besoin. Chaque jour confirme qu'au contraire, c'est bien l'inverse qui est recherché. Les exemples les plus criants concernent l'enseignement Scolaire, Supérieur et la Recherche. Beaucoup de personnels expérimentent, dans leurs établissements, la mise en musique du budget 2004, mais aussi quelques pistes d'une future loi sur l'éducation car l'impatience ministérielle ne se satisfait pas du calendrier proposé. Le gouvernement veut imposer une lente asphyxie à notre système éducatif, au prétexte que les efforts à réaliser pour accomplir une étape nouvelle de sa démocratisation seraient trop coûteux. Il supprime des postes là où ils auraient pu aider à engager des efforts supplémentaires pour viser la réussite de tous. Les coups de sabre dans les recrutements (en particulier la baisse de 41% des postes au CAPEPS externe 2004) découlent de la même démarche ; le gouvernement veut faire croire que nous pouvons toujours faire mieux avec les moyens existants ou en diminution. Il y aurait eu de telles gabegies dans les créations des années antérieures que le "ménage" s'imposerait ! Depuis 2002, il s'emploie à démontrer que le nombre de fonctionnaires gèle la croissance, que ceux-ci ne méritent même pas l'ajustement de leur salaire sur l'inflation, que toutes les réglementations entravent la productivité des salariés, que les systèmes sociaux de protection (retraites, protection sociale) sont nécessairement trop généreux, bref, que pour construire du nouveau il faut entièrement détruire l'ancien.

Cette logique, nous la combattons.

L'énergie déployée lors du printemps 2003, et qui n'a pas trouvé une issue satisfaisante sur tous les terrains occupés, doit se relancer, dès le 12 mars, afin de ne pas laisser le gouvernement penser que ses ambitions sont sans oppositions. Cette reprise de l'action, à un niveau unitaire qui prolonge les alliances de l'an dernier, doit permettre à chacune et chacun de dire "non" à la casse organisée de l'école. C'est vers un printemps 2004 revendicatif que nous devons porter tous nos efforts.

Le 12 mars est alors un vrai test.

Jean Lafontan
Secrétaire Général



SOMMAIRE

- 14 mars : rencontres nationales FSU pour l'école . p. 2
- Assises de l'enseignement supérieur p. 2
- Documentation DOM – Vœux et barèmes p. 2
- Edito p. 3
- Recrutements – Juridique p. 4
- Réduire les dépenses – UNSS p. 4, 5
- Grève générale du 12 mars – CAPEPS interne 2004 p. 6
- Syndicalisation. p. 7

Encart France abonnement France métropolitaine aux non-syndiqués

UN JUGEMENT EXEMPLAIRE

Avant toute chose qu'il soit bien clair que le jugement évoqué dans cet article ne doit pas conduire nos collègues à relâcher leur vigilance dans les relations avec leurs élèves. En d'autres circonstances, peut être avec d'autres juges, le collègue concerné aurait-il risqué une condamnation. Attention donc aux conséquences de certains comportements dénués de toute intention délictueuse qui peuvent être interprétés comme une agression ou une atteinte à connotation sexuelle.

De quoi s'agit-il ? D'un collègue qui, à 2 reprises est amené à consoler une de ses élèves de 15 ans en situation familiale difficile et très perturbée. Plainte est déposée pour "agression sexuelle sur mineur de 15 ans par ascendant ou personne ayant autorité". Les parents se portent partie civile. Notre collègue comparait à l'audience du Tribunal Correctionnel. Le jugement qui s'ensuit souligne que "...s'il existe des concordances entre le récit de l'élève et celui du professeur sur les faits (certains contacts au cours de la conversation) le professeur nie toute attitude équivoque ou à connotation sexuelle expliquant avoir eu de simples gestes de réconfort ou de complicité...".

Il est précisé que le professeur "bénéficie d'une excellente réputation et de l'estime de ses élèves comme en ont témoigné à l'audience certains collègues, parents et supérieurs hiérarchiques".

A noter que cette affaire avait suscité une légitime mobilisation de soutien à notre collègue défendu excellemment par Maître Roland Weyl. ➔

RECRUTEMENTS

Amplifier la mobilisation

De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre depuis l'annonce de la chute du nombre de postes aux concours (voir site SNEP). Les étudiants en STAPS, généralement à l'initiative, ont été souvent rejoints par les étudiants des autres disciplines.

Les réponses données par les recteurs ou le ministère* ne varient pas : "le nombre de postes aux concours est lié au nombre de départs à la retraite, aux évolutions démographiques, aux besoins de chaque discipline dans chaque académie et aux contingences budgétaires."

Le SNEP, avec les étudiants contestent les décisions et les arguments avancés.

Par exemple, la baisse démographique en secondaire est dérisoire rapportée au nombre de classes en collèges et lycées et elle n'est que très temporaire puisque les effectifs augmentent en primaire. Le SNEP constate que les opérations de carte scolaire, dans une situation budgétaire de pénurie, aboutissent toujours à pénaliser tout particulièrement des disciplines comme l'EPS. Les horaires ne sont pas assurés partout, des options sont supprimées, des forfaits sport scolaire également, des HS sont imposées, des contractuels et vacataires sont recrutés pour assurer des remplacements faute de personnels titulaires disponibles. Cela contredit l'affirmation de l'administration sur un prétendu "excédent" d'enseignants d'EPS !

Poursuivre et élargir

Les étudiants entendent poursuivre leurs actions et des contacts sont pris entre IUFM et Universités pour construire les élargissements indispensables. Certains ont déjà annoncé leur participation à l'action intersyndicale avec grève du 12 mars avec les personnels des établissements scolaires et universitaires. La proposition faite par le SNEP d'une manifestation nationale des STAPS voire de l'ensemble des disciplines est débattue. Le SNEP soutient les étudiants, il appelle les enseignants d'EPS à s'impliquer fortement dans la mobilisation pour les recrutements et à signer la pétition (bulletin 709 et site).

Serge CHABROL

* Le SNEP a accompagné (avec l'ANESTAPS), les étudiants STAPS de la région parisienne reçus par le cabinet le 13.02, et (avec le SNES), les étudiants toutes disciplines de Poitiers à la DPE le 18.02

REDUI

La réduction des dépenses de l'Etat est devenu le slogan incontournable de toute politique européenne, politique qui passe notamment par une réduction de l'emploi public. Dans notre secteur, la préparation de la rentrée 2004 franchi un pas important dans la concrétisation de cette orientation alors que dans le même temps se met en place une réforme de l'Etat pour laquelle décentralisation, réduction des cadrages nationaux, installation de l'autonomie des établissements sont les outils mis en œuvre.

Le budget 2004 de l'EN et la circulaire de préparation de la rentrée dans les établissements du 2° degré se complètent parfaitement pour atteindre ces objectifs. Alternance, orientation précoce des élèves de 4^e et 3^e, enseignements facultatifs, autonomie plus grande des établissements sont mis en place pour faire face aux



nombreuses suppressions de postes et à la chute du nombre des recrutements, pendant que l'administration envisage des solutions pour une gestion des personnels adaptée aux dispositifs financiers et structurels, notamment pour un meilleur "rendement" des enseignants, telles que l'annualisation des services, la bivalence, une plus grande importance donnée au mérite...

Les premiers effets du dispositif de rentrée constatés en EPS, au delà des incitations inacceptables qui sont faites à nos collègues dans les disciplines déclarées excédentaires, dont la notre, à changer de discipline (Toulouse, Besançon, Orléans...) :

- les manipulations des horaires obligatoires fleurissent : ne donner que 3h au lieu de 4 en 6^e, 2h au lieu de 3 en bac pro,
- des suppression d'ateliers de pratique, de groupes de natation, de l'intervention des enseignants d'EPS en SEGPA sont envisagées,
- l'AS est particulièrement visée puisque dans certaines académies on suggère de retirer le forfait aux collègues en CPA, dans d'autres aux stagiaires, aux contractuels et vacataires,
- la coordination subit des attaques...

Alors que le ministère vient de répartir près de 900 enseignants d'EPS dans les académies de plus que les recteurs ne demandent d'entrants pour le mouvement

inter académique, ces procédures sont soit inexplicables soit suicidaires.

Nous ne devons pas laisser faire !

C'est au contraire le moment de faire transformer les moyens provisoires, de faire créer des postes, de conforter un système de remplacement dévolu à des titulaires en s'opposant aux mesures de démantèlement programmées, de faire prendre en compte systématiquement l'AS... Il faut exiger le respect des horaires obligatoires, l'UNSS doit faire l'objet d'un forfait de 3 heures par service qu'il soit celui d'un collègue en CPA, d'un TZR, d'un stagiaire ou d'un non titulaire, les HSA doivent être refusées collectivement pour maintenir ou faire créer un poste

L'utilisation des marges d'autonomie ne peuvent être décidées par le seul chef d'établissement, elle doivent être décidées en conseil pédagogique et votées en conseil d'administration .

La mise en avant des besoins réels et le refus de la gestion de la pénurie doivent

s'imposer, la logique d'opposition des disciplines, induite par le système de la DHG ne doit pas être acceptée et son vote refusé en CA en cas de désaccord.

Dans le contexte de la préparation de cette rentrée la mobilisation des personnels, des parents, des lycéens, les interventions à tous les niveaux de l'administration, auprès des élus, de la presse, toutes les initiatives revendicatives sont nécessaires, elles sont le complément indispensable de la grève qui doit être conduite avec détermination le 12 mars.

Michèle CHARPIN



Questionner le fonctionnement de l'UNSS...

Pourquoi intervenir dans ce sens à ce moment de l'année scolaire ?

Cette période de réflexion dans le cadre de la préparation de notre congrès nous engage à nous inscrire, toujours plus et mieux, dans un syndicalisme de lutte et de transformation pour l'EPS, l'Ecole, les services publics.

Dans ce sens, nos exigences doivent s'exprimer sur le terrain du sport scolaire et tout particulièrement à cette période de l'année.

De nouveaux élus des AS sont présents depuis l'an dernier dans les différents niveaux de la structure UNSS : conseils départementaux, régionaux, conseil d'administration et assemblée générale au plan national.

Ils doivent être sollicités et se faire l'écho avec les représentants du SNEP des préoccupations des collègues, ils doivent se donner les moyens de pouvoir fonctionner et être efficaces dans ces structures.

Les réunions des structures – conseils départementaux et régionaux de l'UNSS – doivent être programmées dans chaque département et académie (2 par an pour chacune d'elles) afin de répondre aux objectifs définis dans les statuts (choix sur l'orientation, bilan d'activité, projet financier...) mais aussi afin de débattre et négocier sur l'aspect des moyens attribués par les rectorats. Il y a actuellement plusieurs académies où l'on ressent de grandes turbulences sur ces moyens ! C'est aussi, dans ces structures, que l'on peut amorcer un travail sur la régulation de projets aux différents niveaux ; c'est enfin un lieu où l'on peut revendiquer des temps de réflexion, où un maximum de collègues sera associé pour construire le sport scolaire du département, de l'académie. C'est ainsi que le " agir

ensemble " peut prendre toute sa place sur le terrain du sport scolaire.

Une consultation sur les programmes est organisée dans le cadre de la structure, faisons entendre notre voix sur de nouvelles propositions dans les activités, dans les formes et contenus de rencontres. Soyons à l'initiative de demandes spécifiques de réunions des commissions techniques, du conseil départemental sur cet aspect. Tout cela avant mars !

Formulons des propositions pour qu'à chaque fin d'année scolaire, des temps de réflexion soient organisés dans les départements, les académies, temps qui permettront d'associer les collègues aux décisions sur les orientations du sport scolaire pour l'année à venir, sur les contenus proposés aux élèves, sur les choix sur les mises en œuvre concrètes.

Une des conditions de la réussite et de la qualité du travail de la structure est la mise en place systématique d'un travail collectif. C'est en mettant à la disposition de tous des outils d'analyse, évolution des licenciés filles-garçons au regard des choix concernant les contenus par activité que les pratiques pourront progresser.

Tous les acteurs doivent être sollicités sur leur secteur d'activité et de compétence dans la structure : les délégués de districts, les membres des commissions par activité, les responsables à la formation...les enseignants animateurs par activité.

Ainsi, chaque acteur pourra trouver sa place dans la structure et contribuer à construire d'autres projets, d'autres perspectives pour le sport scolaire à partir de l'analyse de sa pratique.

Jacotte SELS

→ Il est relevé que le professeur, " ...par son caractère a eu d'autres occasions de mettre la main sur l'épaule ou de froter les cheveux des élèves, uniquement de façon amicale " et qu' " aucune pièce du dossier ne permet de constater que [son] comportement envers [l'élève] s'est écarté de cette attitude générale qui bien que familière, est dénuée de toute équivoque... " .

“ ... Il n'en demeure pas moins que l'élève, jeune fille fragile en pleine adolescence au moment des faits, a pu se sentir atteinte – voire agressée – par les contacts physiques qu'elle a considérés comme imposés... surtout dans la situation d'isolement et de proximité des entrevues [notamment la 2è] qui s'est déroulée dans une salle reculée et exigüe ”.

“ Néanmoins, l'existence de l'élément intentionnel du délit, en l'espèce la volonté délibérée de commettre une atteinte sexuelle, ne doit pas s'apprécier en fonction de la seule appréhension des événements par la partie civile, dont la crédibilité n'exclut pas la subjectivité, mais au regard du comportement du prévenu. En conséquence, Monsieur X sera relaxé des fins de la poursuite. ”

Par ces motifs : le Tribunal a déclaré notre collègue :

“ Sur l'action publique :

Non coupable et le relaxe des fins de la poursuite... Laisse les dépens à la charge du trésor Public.

Sur l'action civile :

Déboute la partie civile de ses demandes à titre de dommages et intérêts. Laisse les frais de l'action à sa charge ”.

Marcel BERGE

12 MARS : NON A LA CASSE !

Les derniers signes du gouvernement sont sans équivoque : les services publics, tous les services publics, sont sous surveillance. Au-delà, les mécanismes qui produisent de la solidarité dans la société sont suspects de freiner son évolution. Pour faire un avenir hypothétique, le gouvernement se lance dans la destruction du passé. Son appétit est sans limite et il veut démontrer tous les jours qu'il n'y a aucun terrain à l'abri de ses décisions. Des luttes se déclenchent, amenant une partie croissante des salariés à remettre en cause les projets gouvernementaux. Se sont les services publics (SNCF, EDF, Postes et télécoms, Aéroports de Paris, l'Hôpital public) qui sont entrés en lutte, tout comme les journalistes de Radio France, les chercheurs, les avocats... Ailleurs, l'inquiétude monte face aux privatisations annoncées (EADS, Thalès, Air France). Bien des éléments communs existent entre toutes ces situations et devraient faire mûrir les conditions de rassemblements de luttes plus larges ; c'est dans ce sens que nous déployons nos efforts.

La grande inquiétude des français demeure l'emploi. Le Président de la République ne s'y est pas trompé, annonçant un effort national sur cette question. Ici, les vieilles recettes ne font pas peur : elles semblent rapidement s'orienter vers des formes de soutien au patronat et aux actionnaires les plus riches en reprenant les diverses mesures de défiscalisation des bénéficiaires, d'exonérations de charges ou de révision à la baisse de toutes sortes de taxations. En même temps, la politique de compression des dépenses publiques s'accompagne de décisions actives de gel des salaires des fonctionnaires et de suppression de l'emploi public. C'est cette mécanique qui nous permet de comprendre les chutes catastrophiques des recrutements d'enseignants et les décisions unilatérales sur les salaires.

Le budget 2004 a mis en musique ces orientations que bien des personnels subissent maintenant dans leurs établissements scolaires ; c'est une politique malthusienne appliquée au service public d'éducation ; ce sont les Conseils d'Administrations qui sont saisis de propositions affectant toute la structure pédagogique de l'établissement : des enseignements sont supprimés, les effectifs sont revus à la hausse, les options sont mises en opposition, tous les dispositifs d'aide, de soutien ou de dédoublements sont retaillés afin de correspondre aux moyens alloués. Des personnels " mutants " apparaissent, tels ces enseignants de langues, EPS (eh oui !), disciplines artistiques, qui sont encouragés à aller voir ailleurs sinon se recycler dans des disciplines dans lesquelles ils n'ont aucune formation. Toutes ces mesures veulent converger vers un reformatage du système éducatif.

Les personnels ont engagé des luttes : ne laissons pas faire ! disent-ils. La réaction doit s'organiser, s'élargir, tout en continuant les débats qui ont suivi les lendemains des grèves du printemps passé. Il faut construire un printemps 2004 qui soit plus fort, plus déterminé et qui ait le souci de porter, avec d'autres si possible, les propositions pour un développement social durable et solidaire. Ce sont nos propositions sur l'école que nous devons faire vivre auprès des parents, de l'opinion publique. Mais ce sont aussi les collègues à convaincre, parce qu'ils doutent encore des améliorations possibles, par leurs luttes, du système dans lequel ils ne trouvent pas entièrement satisfaction à leur investissement professionnel. Nous voyons bien que toutes les luttes qui se développent, sont pour le gouvernement, autant de tests à travers lesquels il analyse la détermination des grévistes et la réaction de l'opinion, afin de dessiner les limites à l'intérieur desquelles il pense tirer bénéfice de ses propositions. Il cherche tous les indices de doutes afin d'en tirer parti. Il cherche à camper avec détermination dans le paysage social, d'afficher une conviction inébranlable, afin de gagner au découragement les salariés et leur éviter d'entrer en lutte. Il cherche un climat apaisé alors qu'il met le feu ; il parle de dialogue social là où il ne veut rien discuter. C'est cette stratégie qu'il faut avoir en tête pour la combattre.

C'est cette analyse qui a conduit quatre fédérations de l'éducation ⁽¹⁾ (FSU, UNSA, SGEN, FERCGT) à appeler à une journée de grève le 12 mars. Cette journée est une poursuite des luttes entamées depuis quelques années sur les questions essentielles du service public d'éducation. Mais elles doivent porter la marque de l'actualité. Nos étudiants STAPS y ont largement contribué. Il faut aller bien au-delà. Notre activité revendicative, portée publiquement avec force, permettra ces actions unitaires que chacun attend, voire encouragera d'autres salariés à faire valoir leurs besoins et les faire entrer dans l'action. Pour cela, il faut être compris dans ce que nous demandons et montrer que nos revendications sont de l'intérêt général et en sens interpellent toute la société. Voilà ce qu'il faut faire comprendre. Voilà le terrain sur lequel le gouvernement a sa plus mauvaise assise.

Réussir le 12 mars c'est mettre l'éducation au cœur de l'actualité et que le gouvernement se prononce sur nos revendications.

Jean LAFONTAN

(1) La FAEN, qui a fait partie du front unitaire durant toute l'année dernière, pense que les collègues ne se sont pas relevés des actions passées ne s'engageront pas dans la lutte. Nous leur avons fait remarquer que si les organisations devaient s'engager au rythme de leurs mandants, bien des luttes n'auraient jamais eu lieu.

CAPEPS INTERNE 2004

ECRIT D'ADMISSIBILITE : UN CHANGEMENT RADICAL QUI INTERROGE

Les candidats du CAPEPS interne ont donc découvert le jour de l'épreuve un sujet induisant une forme d'exercice intellectuel, un genre d'écriture en rupture avec l'usage qui prédominait jusqu'à cette année. En s'emancipant totalement des indications inscrites dans le rapport du jury 2003, le sujet imposé a provoqué un grand trouble chez les candidats et la colère des formateurs pris ainsi à " contre-pied ". L'extrême diversité prévisible de la forme des copies va rendre l'évaluation encore plus aléatoire et peut, d'une certaine manière, entacher la session 2004 d'une sorte " d'inégalité devant le concours ". Des recours devant les tribunaux administratifs sont à craindre, même si la notion de " composition " (moins précise que celle de dissertation) reste, au-delà de l'usage de chaque concours, floue du point de vue de sa nature exacte. En fait, le sujet d'écrit 2004 transforme l'admissibilité, sur le fond cette fois, en épreuve de type oral I CAPEPS externe. A l'évidence on a cherché à plus " professionnaliser " l'admissibilité du CAPEPS interne. Est-ce une nécessité ? Doit-on abandonner une certaine exigence formelle d'expression et d'argumentation des candidats ? On ne peut pas, à l'occasion d'un choix " discrétionnaire " et vraisemblablement solitaire de sujet, régler le sort de l'épreuve et de son usage actuel. Cela mérite une réflexion collective, au moins une concertation, voire une négociation En tout cas, autre chose que du bricolage. On doit se souvenir qu'au bout il y a des collègues qui méritent le respect, une discipline sur laquelle il nous faut collectivement veiller.

Alain BECKER

Sujet :

" Vous présenterez tout d'abord une situation pédagogique dans une APSA de votre choix. Vous préciserez le niveau, les caractéristiques de la classe et des élèves concernés.

Vous décrierez avec précision ensuite les contenus d'enseignement et la démarche que vous avez mise en œuvre au cours de cette situation pédagogique afin que les objectifs que vous vous êtes fixés soient atteints.

Vous indiquerez enfin les données scientifiques qui ont justifié vos choix "

Le gouvernement n'attend pas : (ré)agir ...avec le SYNDICAT

Chacun de nous est confronté à des dégradations qui touchent notre métier, nos conditions de vie, notre famille, nos proches... Elles révèlent, dans les faits, l'orientation "ultra-libérale" du gouvernement.

Utilisant la stigmatisation, il s'attaque tantôt aux uns tantôt aux autres (fonctionnaires, chômeurs, étudiants, retraités...) tantôt à l'Ecole, tantôt à l'hôpital, en général aux services publics... Il met en avant les oppositions ou les coûts pour aiguïser les rancunes ou les comparaisons afin de réduire tout le monde au moins disant possible. Le leitmotiv, c'est "trop".

On joue sur la dépossession : ce que je n'ai pas, l'autre ne doit pas l'avoir. C'est comme cela que l'on recule ! Et pendant ce temps là d'autres profitent, les inégalités croissent.

A ce régime là les solidarités intergénérationnelles, actifs-hômeurs, usagers-fonctionnaires, titulaires-précaires... ont du plomb dans l'aile. Chacun pour soi ! Et tout le monde perd.

C'est à un "détricotage" des acquis sociaux, qui ont permis au cours du siècle dernier d'améliorer pour tous les conditions de travail, de rémunération, de repos, de santé, de retraite, de chômage, et d'accéder à des droits via la création et le développement des services publics, qu'il se livre.

Ces avancées ont été le fruit de processus où les forces syndicales (mais pas seulement elles) par leurs capacités de mobilisation des salariés ont joué un rôle déterminant dans leur genèse permettant de concrétiser les valeurs d'égalité et de justice sociale dans une redistribution plus solidaire des richesses produites au service de tous.

Le ralentissement historique du progrès social et aujourd'hui sa remise en cause ne peuvent pas se mettre sur le compte d'un déclin de la croissance du pays, les richesses produites ayant doublées dans les 20 dernières années.

Par contre, on ne peut nier que le syndicalisme français connaît une

crise durable qui s'est traduite par une division syndicale importante et une désyndicalisation massive.

Il est évident que cet affaiblissement a participé à l'essoufflement des conquêtes sociales et pire à leur remise en cause. Avec moins de 5% de salariés syndiqués dans le secteur privé, autour de 20% dans le public, la capacité d'impulsion des mobilisations se trouve réduite. C'est une explication du déficit de mobilisation contre la réforme des retraites.

Il ne faut pas s'étonner alors de la démarche "de combat" du gouvernement et de sa détermination.

Or le syndicat c'est nous! C'est un outil pour nous tous

Vous pouvez, en le renforçant, inverser cette spirale de l'affaiblissement syndical. Vous pouvez doubler, tripler les capacités du SNEP, de la FSU et nous pourrons, ensemble, élever le niveau d'action et de mobilisation et participer à stopper cette logique libérale.

Ou nos malentendus, voir nos désaccords, souvent partiels, seront des raisons suffisantes pour ne pas nous rassembler et cela facilitera les réformes rétrogrades et le développement de la société inégalitaire.

Ou nous nous rassemblerons et nous agirons ensemble pour faire vivre une société plus juste et plus solidaire. Décidément, se syndiquer, ça vaut le coup...

Alain BRIGLIA

Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

MODALITÉS

- ➔ Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- ➔ Consultez ci-contre le montant des cotisations
- ➔ Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... » (Datez du jour de la signature)
- ➔ A renvoyer au responsable de la syndicalisation de votre académie ou au SNEP national, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

JE CHOISIS DE PAYER EN *

- un seul versement (joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1 2 3
 4 5 6 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30
 le 30
 le 30
 le 30
 le 30



COTISATIONS SNEP 2003-2004

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	115 €	122 €	130 €	137 €	146 €	155 €	165 €	178 €	192 €
Prof H. CL.	145 €	163 €	175 €	186 €	201 €	215 €	227 €				
Bi-admissible	107 €	117 €	124 €	130 €	137 €	146 €	154 €	166 €	178 €	192 €	200 €
Agrégé	110 €	110 €	140 €	151 €	161 €	173 €	185 €	198 €	212 €	226 €	238 €
Agrégé Hors Classe	191 €	202 €	213 €	226 €	239 €	255 €	267 €	282 €			
AE - CE - PEGC		99 €	105 €	110 €	115 €	123 €	128 €	134 €	141 €	149 €	157 €
CE - PEGC Hors Classe			148 €	156 €	178 €	192 €					
CE - PEGC Classe except.		193 €	200 €	215 €	226 €						
M.A.	92 €	97 €	110 €	118 €	125 €	130 €	136 €				

- **PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire** : 100 €
- **PLC2 Agrégé stagiaire** : 110 €
- **Stagiaire déjà enseignant** (titulaire ou MA) du second degré : selon échelon de la catégorie d'origine
- **Contractuel - Congé formation** : 100 €
- **Vacataire - PLC1 - Congé parental - Disponibilité - Abonnement** : 60 €
- **Temps partiels** : selon échelon et quotité effectuée : 60 € (minimum)
- **Retraité** :

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1 200 €		entre 1 201 € et 1 500 €		entre 1 501 € et 1 700 €		entre 1 701 € et 1 900 €		entre 1 901 € et 2 100 €		entre 2 101 € et 2 300 €		entre 2 301 € et 2 500 €		entre 2 501 € et 2 700 €		entre 2 701 € et 2 900 €		entre 2 901 € et 3 100 €	
	55 €	62 €	69 €	76 €	83 €	90 €	97 €	104 €	111 €	118 €										
CPA et CFA : 80% de la cotisation normale																				
Colègue exerçant en DOM, TOM : tarifs publiés localement incluant le supplément avion.																				
Eranger : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) :																				

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2003 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2003.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2003-2004

NOM Sexe (*) F M Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Prénom Nom de jeune fille Echelon Temps partiel CPA CFA

Adhérent en 02/03 OUI NON (cocher la bonne case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

- CATEGORIE
- Pour les stagiaires déjà enseignants (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
 - Pour les retraités, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	C. E.	C. E. H. CL.	C. E. CL. ex.
PLC2 Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL.
PLC2 Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL.	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp.

SITUATION			POSITION ADMINISTRATIVE					
<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Prof EPS stagiaire	<input type="checkbox"/> Prof sport stagiaire	<input type="checkbox"/> Agrégé stagiaire	<input type="checkbox"/> Activité	<input type="checkbox"/> Dispo.	<input type="checkbox"/> Cong. Parent	<input type="checkbox"/> Cong. Form.	<input type="checkbox"/> Autres congés

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

TZR oui non

Code postal Commune (Ville) Code établissement ou service

Tél. établissement ou service

Adresse personnelle

Code postal Commune (Ville) Téléphone

Portable

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

- ATTENTION CHANGEMENT (*) : adresse établissement ou service état civil Téléphone Adresse électronique
- Envoi Bulletin (*) : Adresse établissement adresse personnelle
- COLLEGE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : Signature :

Main table containing financial data for various markets and companies, with large handwritten text 'NOS VALEURS SONT LES PLUS PRÉCIEUSES NE SONT PAS EN BOURSE.' overlaid.

Normal : c'est précisément en opposition au modèle capitaliste que fut fondée, en 1934, la MAIF. Nos valeurs sont donc tout sauf marchandes. Elles sont humanistes, empreintes de solidarité et respectueuses de la personne. Nous sommes convaincus que ce sont des valeurs en hausse. Le groupe MAIF s'ouvre aujourd'hui à tous ceux qui les partagent.

Rejoignez-nous : N°Azur 0 810 500 810 ou www.maif.fr

